

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/129 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR LA REGIE DE RECETTES DU MUSEE DE LA CORSE

SEANCE DU 29 JUIN 2009

L'An deux mille neuf, et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. GALLETTI José
M. CHAUBON Pierre à M. OTTAVI Antoine
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.

ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, DELHOM Marielle, MARCHIONI François-Xavier, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DIT que dans le cadre de l'exposition « **NAPOLEON ET LA CORSE** » les tarifs des publications et des nouveaux produits mis en vente à la boutique du Musée de la Corse sont fixés comme suit :

CATALOGUE DE L'EXPOSITION	800 exemplaires	39,00 €
BROCHURE EXPOSITION PHOTOS	600 exemplaires	8,00 €
AFFICHES DE L'EXPOSITION	800 exemplaires	3,80 €
BROCHURES		
Français	1000 exemplaires	6,00 €
Corse	300 exemplaires	6,00 €
Anglais	300 exemplaires	6,00 €
Italien	300 exemplaires	6,00 €
OBJETS		
Etoiles	20 exemplaires	25,00 €
Badges	100 exemplaires	1,50 €
Tee-shirt	100 exemplaires	15,00 €
Jeu d'échecs	5 exemplaires	60,00 €
Plume et encre	48 exemplaires	12,00 €
Pièces monnaies	50 exemplaires	3,00 €

Dés	144 exemplaires	3,50 €
Bracelets brésiliens	500 exemplaires	2,00 €
Puzzle GM	10 exemplaires	30,00 €
Puzzle PM	40 exemplaires	15,00 €
Rubik's cube	500 exemplaires	5,00 €
Livre jeu « 7 familles NAPOLEON »	300 exemplaires	20,00 €
Lot de 5 cartes postales		3,00 €
Badges « Pascal Paoli » vendu à l'unité		1,50 €

ARTICLE 2 :

DIT que seront réservés pour la communication du Musée de la Corse et de la Collectivité Territoriale de Corse :

- 400 catalogues « **NAPOLEON ET LA CORSE** »
- 400 brochures exposition photos « **RECONSTITUTIONS** »
- 400 affiches
- 400 brochures en français « **NAPOLEON ET LA CORSE** »
- 100 brochures en anglais « **NAPOLEON ET LA CORSE** »
- 500 bracelets brésiliens

ARTICLE 3 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA